

Proposition du Conseil administratif du 1^{er} octobre 2014 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant de 4 172 000 francs, soit:

- un crédit de 2 563 000 francs destiné à la transformation du terrain de football A en synthétique du stade de Varembé, avenue Giuseppe-Motta 44, parcelle N° 3258, feuille N° 25, secteur Genève Petit-Saconnex, et à la transformation du terrain de football stabilisé C en synthétique du stade de Varembé (terrain de Trembley), avenue Giuseppe-Motta, parcelle N° 4575, feuille N° 63, secteur Genève Petit-Saconnex.**
- un crédit de 1 609 000 francs destiné au remplacement des sols sportifs de la salle omnisport et de la piste de rink-hockey, à la fourniture d'un mur de vitesse pour l'escalade et au remplacement des gradins du rink-hockey du centre sportif de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12, parcelle N° 3297, feuille N° 90, secteur Genève-Plainpalais.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Préambule

Cette proposition de crédit rassemble, dans le projet de délibération I, la quatrième étape de travaux concernant deux installations sportives nécessitant la transformation de terrains de football en terrains synthétiques, et répond à la volonté de la Ville de Genève de poursuivre sa politique d'entretien des terrains sportifs.

Ces travaux sont nécessaires pour transformer ces terrains et répondre aux exigences techniques et d'exploitation actuelles. Ils permettront d'offrir aux utilisateurs des surfaces de jeu parfaitement adaptées aux entraînements et aux matchs de football.

Le projet de délibération II concerne le remplacement des sols sportifs de la salle omnisport et de la piste de rink-hockey, la fourniture d'un mur de vitesse pour l'escalade et le remplacement des gradins du rink-hockey au centre sportif de la Queue-d'Arve.

Projet de délibération I

Introduction

Le terrain A du stade de Varembé est actuellement en herbe et le terrain C du stade de Varembé (Trembley) est actuellement en stabilisé.

Le projet de délibération qui vous est proposé ce jour est de les transformer en terrains synthétiques de troisième génération. Il permettra de mettre aux normes le terrain A pour y organiser des matchs de 1^{ère} ligue et le terrain C pour y accueillir des entraînements.

Contexte et historique de l'opération

Le terrain de football de Varembe, inauguré en 1933, a été doté en 1944 d'un deuxième terrain entouré d'une piste d'athlétisme.

Entre 1981 et 1987, le centre sportif fut complètement modernisé par la suppression de l'anneau d'athlétisme et la construction d'une tribune et de nouveaux vestiaires.

Lors de ces travaux, le premier terrain (B) en revêtement synthétique à Genève a été posé alors que le deuxième terrain (A) restait en gazon naturel.

Depuis cette date, le gazon synthétique du terrain B a été changé à deux reprises.

Le parc Trembley fait partie d'une succession de parcs et d'espaces verts reliant la gare Cornavin au Grand-Saconnex, constituant dès les années 1930 ce qui fût défendu par Maurice Braillard comme la «pénétrante de verdure» dans les planifications cantonales. Aujourd'hui, cette continuité verte de mobilité douce et d'espaces verts a été reprise dans le plan directeur communal comme une «grande pénétrante verte». Le terrain C du stade de Varembe (Trembley) est situé dans le prolongement direct de l'école de Chandieu (en cours de construction) et constitue ainsi un des maillons de cette grande pénétrante verte.

L'opportunité de réaliser ce tronçon manquant de la pénétrante verte s'est présentée quand les études pour la transformation du terrain C ont été menées.

En effet, le Service des espaces verts (SEVE) a mandaté, dans ce cadre, le bureau d'architectes paysagistes In Situ afin d'étudier la faisabilité d'une liaison pour les mobilités douces depuis le parc Trembley jusqu'au parc de Beaulieu. Cette étude a permis de se déterminer sur la position de ce cheminement situé en partie sur le terrain de football.

Pour permettre de garder le terrain aux normes footballistiques, il aurait fallu «déplacer le terrain» de 5 mètres et créer des infrastructures importantes pour préserver l'équilibre de ce lieu.

Le Service des sports a alors proposé de réduire la surface de ce terrain et de transformer son revêtement en synthétique. Ainsi, il permettra de décharger les terrains du stade de Varembe et de concentrer la majeure partie des activités et des

matchs sur le site principal. Le terrain de Trembley sera alors réduit de 5 mètres sur sa longueur et il sortira ainsi des normes footballistiques pour devenir un terrain d'entraînement.

Exposé des motifs

Le stade de Varembe comprend aujourd'hui deux terrains pour la pratique du football. Le premier (B) a vu son gazon synthétique renouvelé en 2011 (PR-800) et le deuxième (A), actuellement en gazon naturel, fait l'objet de cette demande de crédit.

Ce stade draine un bassin de population très important provenant des quartiers des Pâquis, Saint-Gervais, Délices, Sécheron, les Cropettes, le Vidollet, une partie de la Servette, Vieusseux et le Petit-Saconnex, et constitue une des seules installations à offrir des terrains de football au centre-ville.

Deux clubs utilisent aujourd'hui les infrastructures de Varembe: le CS Interstar et l'Olympique de Genève, soit l'équivalent de 950 footballeurs juniors et seniors se rendant au minimum deux fois par semaine au stade. Les équipes s'entraînent en moyenne deux fois par semaine, ce qui représente deux fois une capacité hebdomadaire de 1658 footballeurs. Ces sportifs sont répartis en 43 équipes résidentes.

Un seul terrain en gazon synthétique est largement insuffisant pour couvrir les besoins en entraînement ou pour les matchs. De plus, le terrain en gazon est impraticable en hiver.

Dans la logique de la pénétrante verte, le SEVE profite de l'opportunité de la transformation du terrain de football C du stade de Varembe (Trembley) pour créer une réservation permettant prochainement la réalisation d'une liaison piétonne connectant directement l'avenue Giuseppe-Motta et l'esplanade de Chandieu (qui verra bientôt le jour) au haut du parc Trembley et à la rue de Moillebeau.

Cette liaison s'inscrit à plus grande échelle dans une logique urbanistique et territoriale constituant la pénétrante verte inscrite dans le plan directeur communal entre la gare Cornavin et le Petit-Saconnex.

La réservation nécessaire est d'une largeur de 5 m, afin d'assurer par la suite la réalisation du cheminement piéton et des équipements éventuels.

Le terrain (C) de Trembley, distant de plusieurs centaines de mètres du terrain A, est intégré au stade de Varembe et fait également l'objet de cette demande de crédit. Après transformation en gazon synthétique, il sera dédié aux entraînements des adultes. En effet, sa situation en amont de l'avenue Giuseppe-Motta (à

grande circulation automobile) et l'absence de vestiaires contigus ne permet pas son usage par les juniors.

Chaque année, ce sont plus de 220 matchs de football qui se disputent sur les terrains A et B, auxquels il faut ajouter:

- 20 matchs organisés par l'Association genevoise de football corporatif (AGFC);
- 20 matchs de 20 minutes se déroulant cinq mercredis par an dans le cadre du tournoi scolaire de football;
- 23 journées sportives organisées par les écoles primaires.

Le stade de Vairembé est la seule installation de la Ville de Genève, avec le stade de Frontenex, à être dotée d'une tribune pour le public. Il est essentiel de saisir cette opportunité pour mettre aux normes de la 1^{ère} ligue le terrain principal (A), ce qui permettra d'avoir une installation sur le territoire municipal pouvant accueillir des matchs de cette catégorie.

L'extension des vestiaires, afin de les rendre compatibles aux normes de la 1^{ère} ligue, est prévue à moyen terme dans le périmètre du site.

Obligation légale et de sécurité

Les zones de sécurité autour du terrain A ont actuellement une largeur d'environ 2,5 mètres. La transformation du terrain permettra de mettre le terrain aux normes de l'Association suisse de football (ASF) 1^{ère} ligue en passant cette largeur à 3 mètres.

Choix des matériaux

Le choix du gazon synthétique n'est pas encore défini à ce jour. Les deux types préconisés sont:

- gazon synthétique avec un remplissage type «GEO». L'avantage de ce type de revêtement est écologique car son remplissage est composé d'éléments biodégradables. Ce type de revêtement a été posé au stade de Frontenex en 2011, au centre sportif de Vessy en 2013 et au stade de Champel en 2014;
- gazon synthétique avec un remplissage en thermoplastique «TP» de 4 cm posé sur une couche de souplesse. Il a l'avantage d'être plus résistant à l'usure pour une occupation importante.

Le choix sera réalisé lors de l'analyse technique des variantes proposées par les entreprises en rapport avec le coût de celles-ci et les utilisations des terrains.

Les marquages des terrains seront effectués dans le matériau lui-même par changement de teinte de celui-ci.

L'ensemble offrira un confort de jeu idéal (souplesse) et garantira, outre une trajectoire parfaite de la balle, une sécurité optimale.

Programme et descriptif des travaux

Terrain A

Installation et travaux préparatoires

Installation de chantier, signalisation, clôture provisoire, repérages, sondages. Démolition des bordures.

Terrassement et mouvements de terre

Décapage de la croûte herbacée et de la terre végétale, terrassement, nivelage, compactage du fond de forme.

Canalisations et conduites

Fouilles en tranchée, drainage, chemise filtrante, pipes de rinçage et raccordement sur canalisations existantes.

Superstructure

Grave de compensation et grave de réglage filtrante. Nivelage, réglage et compactage.

Gazon synthétique

Couche de souplesse coulée sur place (si nécessaire) et gazon synthétique avec remplissage en thermoplastique (TP) ou en matériaux écologique (GEO), y compris marquage des zones de jeu.

Clôtures

Nouvelle clôture pare-ballons d'une hauteur de 6 m côté terrain B et clôture d'une hauteur de 4 m côté piscine.

Eclairage

Sur les mâts existants : remplacement des tableaux électriques des projecteurs. Reprise des couronnes et des systèmes abaissables. Mises aux normes selon exigences.

Arrosage

Création d'un réseau d'arrosage.

Equipements

Installation de buts seniors, de buts rotatifs pour juniors, de bancs protégés pour les joueurs et de poteaux de corner.

Terrain C

Installation et travaux préparatoires

Installation de chantier, signalisation, clôture provisoire. Démolition du mur de soutènement et de sa clôture côté future «voie verte».

Terrassement et mouvements de terre

Terrassement et mise en forme du cheminement.

Murs béton armé et remblais

Murs de soutènement et remblais derrière murs.

Canalisations et conduites

Modification du réseau de drainage.

Superstructure

Grave de réglage filtrante. Nivelage, réglage et compactage. Enrobé bitumineux poreux et couche de souplesse.

Gazon synthétique

Couche de souplesse coulée sur place (si nécessaire) et gazon synthétique avec remplissage en thermoplastique (TP) ou en matériaux écologiques (GEO), y compris marquage des zones de jeu.

Clôtures

Nouvelle clôture pare-ballons d'une hauteur de 5,5 m côté voie verte et clôture de 2 m pour cloisonner le cheminement en attente de son prolongement le long des jardins familiaux.

Arrosage

Modification du réseau d'arrosage.

Equipements

Installation de buts seniors, de buts rotatifs pour juniors, de bancs protégés pour les joueurs et de poteaux de corner.

Adéquation à l'Agenda 21

Réinfiltration de l'eau de pluie

Lors de la réfection des terrains, le revêtement prévu non étanche permettra aux eaux de surface de s'infiltrer naturellement dans les terrains. En cas de fortes pluies, les drainages absorberont le surplus.

Les terrains en gazon synthétique évitent la contamination des nappes phréatiques, car l'utilisation d'engrais, de pesticides et d'herbicides sélectifs n'est plus nécessaire.

Production de déchets en fin de vie

Actuellement, les matériaux prévus sont recyclables en fin de vie.

Entretien et nettoyage

Les surfaces prévues ne nécessitent pas de produits de nettoyage. Outre le balayage régulier des feuilles, un entretien régulier, par l'adjonction de matériaux de remplissage permettant le surfaçage de la zone de jeu, est recommandé.

Estimation des coûts

Projet de délibération I: transformation des terrains de football A et C

Sous-total A:

Transformation du terrain de football A

CFC	Libellé	Fr.
4	Aménagements extérieurs	1 379 000
41	Constructions	357 000
411.0	Installations de chantier	25 000
411.3	Terrassements	185 000

	411.4	Canalisations à l'extérieur du bâtiment	63 000	
	411.6	Maçonnerie, bordure, enrobé	49 000	
	419	Essai de portance du terrain, démolition	35 000	
42	Jardins			740 000
	422	Clôtures, pare-ballons et mains courantes	66 000	
	423	Equipements, engins	29 000	
	424	Places de jeux et de sport		
		Grave de compensation,		
		couches de réglage, nivelage	178 000	
		Gazon synthétique, marquage		
		et certification	467 000	
44	Installations			282 000
	443	Installations électriques, éclairage	220 000	
	445	Installations sanitaires, arrosage	62 000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente			111 000
58	Comptes d'attente provisions et réserves			71 000
	583	Réserves pour imprévus	71 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires			40 000
	592	Ingénieur civil	13 000	
	593	Ingénieur électricien: éclairagiste	20 000	
	596	Géomètre	7 000	
a)	Coût total de la construction HT			1 490 000
57	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%			
	+ TVA (8% x 1 490 000) =	119 200		<u>119 200</u>
b)	Coût total de la construction TTC			1 609 200
	Frais administratifs et financiers			
61	Prestations du personnel en faveur			
	des investissements			
	+ (5% x 1 609 200) =	80 460		<u>80 460</u>
	Total de la construction TTC			<u>1 689 660</u>
	Total arrondi TTC = Coût sous-total A			1 690 000
Sous-total B:				
Transformation du terrain de football C				
CFC	Libellé			Fr.
4	Aménagements extérieurs			723 000
41	Constructions			173 000
	411.0	Installations de chantier	10 000	
	411.3	Terrassements	70 000	
	411.4	Canalisations à l'extérieur du bâtiment	20 000	
	411.6	Maçonnerie, bordures	50 000	
	419	Démolitions	23 000	

42	Jardins		510 000
421	Jardinage	5 000	
422	Clôtures, pare-ballons et mains courantes	32 000	
423	Equipements, engins	29 000	
424	Places de jeux et de sport		
	Couches de réglage, nivelage	72 000	
	Gazon synthétique, marquage et certification	372 000	
44	Installations		40 000
443	Installations électriques	10 000	
445	Installations sanitaires, arrosage	30 000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		47 000
58	Comptes d'attente provisions et réserves		37 000
583	Réserves pour imprévus	37 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		10 000
592	Ingénieur civil	6 000	
596	Géomètre	4 000	
	Coût total de la construction HT		770 000
57	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%		
	+ TVA (8% x 770 000) =	61 600	61 600
b)	Coût total de la construction TTC		831 600
6	Frais administratifs et financiers		
61	Prestations du personnel en faveur des investissements		
	+ (5% x 831 600) =	41 580	41 580
	Total de la construction TTC		873 180
	Total arrondi TTC = Coût sous-total B		873 000
	Récapitulatif du projet de délibération I		
	Sous-total A: Transformation du terrain de football A		1 690 000
	Sous-total B: Transformation du terrain de football C		873 000
	Coût général du projet de délibération I		2 563 000

Délai de réalisation

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront six mois pour le terrain A et trois mois pour le terrain C. Toutefois, ces travaux ne pourront être réalisés que pendant la belle saison (du mois d'avril au mois d'octobre) et tiendront compte des engagements pris par le Service des sports et de la programmation des stades.

Référence au dixième plan financier d'investissement 2015-2026

La transformation du terrain de football A est prévue sous le N° 050.020.04 dans le dixième plan financier d'investissement pour un montant de 1 500 000 francs (p. 54).

La transformation du terrain de football C est prévue sous le N° 050.020.02 dans le dixième plan financier d'investissement pour un montant de 1 000 000 de francs (p. 54).

Budget de fonctionnement

S'agissant d'un remplacement de revêtements de sol, cette intervention n'engendrera pas de nouvelle dépense d'entretien après travaux.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle sur 2 563 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2 % et l'amortissement au moyen de 10 annuités est de 285 330 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de mai 2014 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques

La surface du terrain A est de 7420 m², ce qui situe le coût de cette transformation à 191 francs le m².

La surface du terrain C est de 6221 m², ce qui situe le coût de cette transformation à 118 francs le m².

Autorisation de construire

Ces projets de réfection de terrains de football en synthétique feront l'objet de requêtes en autorisation de construire auprès du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire du crédit de construction est la Direction du patrimoine bâti. Le service bénéficiaire est le Service des sports.

Projet de délibération II

Introduction

Le projet de délibération qui vous est proposé ce jour prévoit le remplacement des revêtements de sol de la salle omnisport et de la piste du rink-hockey, le remplacement des gradins pour le public du rink et la fourniture d'un mur de vitesse pour l'escalade du centre sportif de la Queue-d'Arve.

Exposé des motifs

Inauguré en 1990, le centre sportif de la Queue-d'Arve est entretenu régulièrement, mais après plus de vingt ans d'utilisation intensive, le revêtement de sol de la salle omnisport, qui peut accueillir du handball, du basketball et du badminton, nécessite une réfection complète. La chape et le fond du terrain de jeu sont complètement fusés et n'offrent plus la planimétrie ni la stabilité nécessaires; des fissures et déformations en surface sont apparentes.

La piste de rink-hockey située dans le même centre sportif nécessite également une réfection complète de son revêtement de sol après plus de vingt ans d'utilisation intensive. Les gradins existants seront remplacés par des nouveaux, ce qui permettra d'augmenter le nombre de spectateurs en tenant compte des possibilités légales et dimensionnelles.

Actuellement, sept murs d'escalade de type «pyramide», avec des degrés de difficulté allant de 4 à 8B, sont disponibles au centre sportif de la Queue-d'Arve. Afin de compléter l'offre, il est prévu la création d'un mur de vitesse supplémentaire d'une hauteur allant entre 10 et 13 m, qui sera placé à proximité de ceux existants. Ce mur de vitesse sera le premier de ce type à Genève et permettra de répondre aux sportifs qui pratiquent l'escalade de vitesse. Il est important de noter que le mur de vitesse le plus proche se trouve à Berne.

Programme et descriptif des travaux

Installation et travaux préparatoires

Installation de chantier, démontage et évacuation des sols sportifs existants, dépose et repose du rink après travaux, démontage et évacuation des gradins existants du rink hockey.

Revêtement de sol

Ponçage, préparation et retopping du pourtour de la salle triple. Complexes sportifs sur l'ensemble de la triple salle et du rink-hockey.

Equipements

Fourniture et pose d'un mur de vitesse escalade. Fourniture et pose de nouveaux gradins pour le rink-hockey.

Adéquation à l'Agenda 21

Production de déchets en fin de vie

Actuellement, les matériaux prévus sont recyclables en fin de vie.

Entretien et nettoyage

Les surfaces prévues nécessitent des produits de nettoyage biodégradables. Outre le passage d'une auto-laveuse quotidiennement, un entretien régulier est recommandé.

Estimation des coûts

CFC	Libellé		Fr.
1	Travaux préparatoires		162 000
11	Déblaiement, préparation du terrain		142 000
112	Démolitions, évacuation et taxes de décharge	120 000	
113	Démontages	22 000	
13	Installation de chantier en commun		20 000
130	Installation de chantier en commun	20 000	
2	Bâtiment		1 034 000
27	Aménagements intérieurs 1		250 000
272	Ouvrages métalliques Nouveaux gradins	250 000	
28	Aménagements intérieurs 2		784 000
281	Revêtements de sol salle triple	638 000	
	Revêtements de sol rink-hockey	116 000	
	Carrelage	30 000	
3	Equipements d'exploitation		60 000
37	Aménagements intérieurs 1		60 000
370	Mur de vitesse escalade	60 000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		163 000
58	Comptes d'attente provisions et réserves		63 000
583	Réserves pour imprévus	63 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		100 000
591	Architecte	70 000	
592	Ingénieur civil	30 000	
	Coût total de la construction HT		1 419 000

57	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%		
	+ TVA (8% x 1 419 000) =	113 520	<u>113 520</u>
b)	Coût total de la construction TTC		1 532 520
6	Frais administratifs et financiers		76 626
61	Prestations du personnel en faveur des investissements		
	+ (5% x 1 532 520) =	76 626	<u></u>
	Total de la construction TTC		<u>1 609 146</u>
	Total arrondi TTC		1 609 000

Délai de réalisation

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront quatre mois. Toutefois, ces travaux ne pourront être réalisés que pendant la pause estivale (du mois de mai au mois d'août) et tiendront compte des engagements pris par le Service des sports et de la programmation du centre sportif.

Référence au dixième plan financier d'investissement 2015-2026

Cet objet est prévu sous le N° 050.059.06 dans le dixième plan financier d'investissement pour un montant de 2 000 000 de francs (p. 54).

Budget de fonctionnement

S'agissant du remplacement de revêtements de sol de la salle omnisport, cette intervention n'engendrera pas de nouvelles dépenses d'entretien après travaux. L'entretien du mur d'escalade n'engendrera pas de charge d'entretien supplémentaire et sera couvert par le budget de fonctionnement existant.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle sur 1 609 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de 10 annuités est de 179 120 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de mai 2014 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques

La surface traitée est d'environ 5000 m², ce qui situe le coût de la transformation à 271 francs le m².

Autorisation de construire

Ce projet de remplacement des sols sportifs ne nécessite pas d'autorisation de construire.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire du crédit de construction est la Direction du patrimoine bâti. Le service bénéficiaire est le Service des sports.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

**Objet: transformation de terrains de football
PROJET DE DELIBERATION I**

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Montant	%
Honoraires	54 000	2%
Gros œuvre	572 400	22%
Second œuvre	1 350 000	53%
Installations, équipements fixes	347 760	14%
Frais financiers	122 040	5%
Autres (à préciser)	116 800	5%
Coût total du projet TTC	2 563 000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service des sports

CHARGES

	Postes en ETP
30 - Charges de personnel	
31 - Dépenses générales	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	285 330
36 - Subventions accordées	
Total des nouvelles charges induites	285 330

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	

Impact sur le résultat du budget de fonctionnement - 285 330

C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2015	2 563 000		2 563 000
Totaux	2 563 000		2 563 000

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

Objet: remplacement de sols sportifs de la piste de rink-hockey, mur d'escalade et des gradins au centre sportif de la Queue d'Arve PROJET DE DELIBERATION II

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Honoraires	108 000	7%
Gros œuvre	174 960	11%
Second œuvre	1 116 720	69%
Installations, équipements fixes	64 800	4%
Frais financiers	76 626	5%
Réserves pour imprévus	67 711	4%
Coût total du projet TTC	1 609 000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service des sports

CHARGES	Postes en ETP
30 - Charges de personnel	
31 - Dépenses générales	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	179 120
36 - Subventions accordées	
Total des nouvelles charges induites	179 120
REVENUS	
40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	
Impact sur le résultat du budget de fonctionnement	- 179 120

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2015			
2016	1 609 000		1 609 000
Totaux	1 609 000		1 609 000

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 563 000 francs destiné à la transformation du terrain de football A en synthétique du stade de Varembe, avenue Guiseppe-Motta 44, parcelle N° 3258, feuille N° 25, secteur Genève Petit-Saconnex, et à la transformation du terrain de football stabilisé C en synthétique du stade de Varembe (terrain de Trembley), avenue Giuseppe-Motta, parcelle N° 4575, feuille N° 63, secteur Genève Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 563 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2025.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 609 000 francs destiné au remplacement des sols sportifs de la salle omnisport et de la piste de rink-hockey, à la fourniture d'un mur de vitesse pour l'escalade et au remplacement des gradins du rink-hockey du centre sportif de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12, parcelle N° 3297, feuille N° 90, secteur Genève-Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 609 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2025.